



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR 8312011  
« ZPS PAYS DES COUZES »  
Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2012

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « ZPS Pays des couzes » s'est tenue à 14 heures 30, à la maison des associations de Chambon-sur-Lac, sous la présidence de M. Bruno ANDRE, Sous-Préfet d'Issoire.

Liste des présents

ANDRE Bruno	Sous-Préfet d'Issoire
BAUDRY Christian	DREAL Auvergne
BARTHELEMY Benoit	Fédération Départementale des Chasseur du Puy-de-Dôme
BATISSE Roland	Mairie de Ludesse
BOURSANGE Sabine	LPO Auvergne
CHAMBONNIERE Julien	DDT du Puy-de-Dôme
CHANDEZON Jean	Mairie d'Olloix (Adjoint)
CHASSANG Jean-Pierre	Mairie de Verrière (Maire)
CHATAING Jean	Mairie de Saint-Cirgues-sur-Couze (Maire)
CHAZALON Robert	Mairie Saint-Herent
Communauté de Communes les Cheires	Communauté de Communes les Cheires
CORDONNIER Stéphane	CEN Auvergne
DABERT Jean-Claude	Maire de Solignat (Maire)
DAVID Sophie	Communauté de Communes Couze Val d'Allier et mairie de Moriat
FABISIAK Mireille	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
GATIGNOL Catherine	Mairie de Valbelex (Maire)
GOUTTEBEL Sébastien	Mairie de Murol (Maire)
GOYON Guy	Maire Saint-Alyre-es-Montagne (Adjoint)
IMBAUD Nadine	Mairie de Saint-Genes-Champanelle (Adjoint)
JANISECK Jean-Yves	ONCFS
LATHUILLIERE Laurent	ONF
Mairie Antoing	Mairie d'Antoing
MERLE Jean-Claude	Mairie de Collanges
PIERZCHALA Freddie	Mairie de Vichel (Maire)
PONT Lionel	PNR VA et RNN rocher de la Jaquette et sagnes de la Godivelle
RAYNAUD Ginette	Mairie de Saint-Pierre-Colamine (Maire)
RIGAUD Pierre	FDEN
ROUX Daniel	Mairie de Chambon sur Lac (Maire)
SAMSON Bruno	Mairie de Cournols
VERRIERE Mireille	Mairie de Courgoul (Maire)
VESSIERE Nicolas	Mairie de Montaignut-le-Blanc

Sont Excusés :

- M. le Président du Conseil Régional.
- M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme
- M. le Maire de Verrière
- Mme le Maire de Villeneuve

M. le Maire de Chambon-sur-Lac accueille les participants, puis M. Bruno André, Sous-Préfet d'Issoire, introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : bilan des actions de l'année 2011, perspectives d'actions pour l'année 2012, questions diverses.

M. le Sous-Préfet donne la parole à Sabine Boursange de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne pour sa présentation.

La présentation de la LPO Auvergne, structure animatrice du site, est jointe au présent compte-rendu. Ce document est également téléchargeable sur le site internet dédié à la ZPS Pays des Couzes, dans la rubrique « les documents téléchargeables » :  
<http://paysdescouzes.n2000.fr/site/les-documents-telechargeables>

S. Boursange rappelle brièvement que les objectifs du réseau Natura 2000 consistent pour un site donné à préserver le patrimoine naturel par des mesures de gestion adaptées et négociées avec les partenaires et les acteurs locaux. Elle rappelle également que la démarche Natura 2000 s'inscrit dans une démarche d'adhésion volontaire pour la mise en place de mesures de gestion.

### ***Discussion concernant les actions de l'année 2011***

#### **- Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)**

L'année 2011 fut la première année de contractualisation des MAEt, près de 1390 ha ont été engagés par les agriculteurs de la zone, ce qui correspond à 53 exploitations. Cela constitue une très bonne année de contractualisation.

M. Baudry fait part au comité des conclusions de la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) qui s'est réunie le 17 janvier 2012 pour valider les territoires ouverts à la contractualisation des MAEt en 2012. M. Baudry rappelle que le contexte budgétaire est contraint pour les MAEt car nous arrivons en fin de programmation FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et que par conséquent la CRAE a été dans l'obligation de prioriser les dossiers de demandes de financements MAEt car l'ensemble des dossiers ne pouvait pas être financé en 2012.

M. Pont souhaiterait avoir des précisions sur les éléments qui ont conduit à prioriser certains dossiers par rapport à d'autres.

M. Baudry précise la consigne en vigueur depuis quelques années en région Auvergne pour la priorisation des sites lors des engagements en MAEt, à savoir que les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des sites prioritaires par rapport aux ZPS.

Plus globalement, pour l'année 2012 ont été retenus par la CRAE, certains sites en année deux de contractualisation qui nécessitaient des compléments du conservatoire de botanique, certains sites qui n'avaient pu être engagés en 2011, et quelques territoires en première année de contractualisation.

#### **- La charte et les contrats Natura 2000**

En 2011, la charte a été signée sur 286 ha par 8 propriétaires ou groupes de propriétaires.

M. Chambonnière précise qu'à titre de comparaison 1100 ha ont été signés sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme depuis 2008. Le site de la ZPS du Pays des Couzes est un territoire où l'outil charte semble plutôt bien fonctionner.

### - **Veille environnementale**

Mlle. Boursange présente la liste des projets pour lesquels elle a été sollicitée pour des demandes d'informations. M. Chassang souhaiterait connaître les avis émis par la structure animatrice sur les projets concernant sa commune. Plusieurs élus manifestent le même souhait.

J. Chambonnière rappelle que dans le cadre de la mission d'animation qui lui est confiée par l'Etat, la structure animatrice est susceptible d'apporter des éléments aux porteurs de projets lors de l'élaboration de leur dossier (projet d'aménagement, épreuve sportive, défrichement...). Et cela dans le but de prendre en compte très en amont la présence du site Natura 2000. La structure animatrice peut donc porter à la connaissance du porteur de projet, lorsqu'il en fait la demande, les éléments présents dans le document d'objectif. Il arrive également que la structure animatrice soit consultée par le service instructeur de la demande pour avoir des compléments afin d'instruire le dossier avec l'ensemble des connaissances disponibles.

Dans le cadre de la mise en place du régime d'évaluations des incidences Natura 2000, ces échanges en amont avec l'opérateur sont à privilégier.

Mais en aucun cas la structure animatrice n'émet d'avis sur tel ou tel projet. C'est bien le service instructeur de la demande qui prend la décision.

### - **Bulletin d'information**

Dans un premier temps une dizaine d'exemplaires sera diffusée à l'ensemble des communes du territoire de la ZPS. Les communes souhaitant bénéficier d'exemplaires supplémentaires sont invitées à contacter la structure animatrice.

Certaines communes suggèrent une diffusion de ce document via les bulletins municipaux. M. Roux propose que les offices de tourisme soient associés à cette diffusion, cela permettrait de mieux cibler le public visé. La commune d'Olloix suggère également que ce bulletin d'information puisse être mis en ligne sur le site internet des communes qui en possède un et qui souhaiteront relayer cette information.

La structure animatrice précise que le document est disponible sous format informatique et qu'il est tout à fait possible de le mettre rapidement à disposition des communes qui en feront la demande.

### - **Site internet : ZPS Pays des Couzes**

Mlle. Boursange précise que le site est actif depuis déjà quelque temps. Quelques élus proposent, comme pour le bulletin d'information, que les communes intéressées fassent un renvoi vers le site de la ZPS depuis leur site internet.

Le site est accessible via le lien suivant : <http://paysdescouzes.n2000.fr>

## ***Discussion concernant les perspectives d'actions prévues en 2012***

### - **Les mesures agro-environnementales**

Conformément à la décision de la CRAE rappelée par la DREAL en début de séance, il n'y aura pas de contractualisation en MAEt sur le site de la ZPS du Pays des Couzes en 2012.

### - **L'animation**

Mlle Boursange propose de poursuivre les actions engagées en 2011 sur la charte, le busard cendré et les aspects communications. Elle présente ensuite les deux types de contrats envisagés. Ces deux contrats découlent des objectifs prioritaires du document d'objectif visant à limiter la mortalité des oiseaux par destruction directe.

L'un des contrats concerne le développement de la lutte intégrée contre le campagnol terrestre. L'autre l'équipement des lignes électriques HT.

Le budget animation ne permettant pas de réaliser ces deux contrats en 2012, la structure animatrice propose au comité de pilotage de mettre en place prioritairement le contrat de lutte contre le campagnol. Mlle Boursange précise que le traitement de cette problématique à la bromadiolone a des impacts très forts sur la faune et que de nombreux cadavres de rapaces ont été retrouvés en 2011 sur les secteurs traités. Elle estime donc qu'il est important d'envisager dès à présent, l'expérimentation d'autres moyens de lutte comme le piégeage. Le contrat Natura 2000 est un outil qui permettrait d'expérimenter cette technique sur une partie du territoire de la ZPS dès 2012.

M. le Sous-Préfet demande à la structure animatrice de préciser ces éléments de budget sur 2011 et 2012 estimant que ce sont des éléments indispensables pour que les membres du comité de pilotage puissent comparer et se prononcer sur les actions à mettre en place et les hiérarchiser.

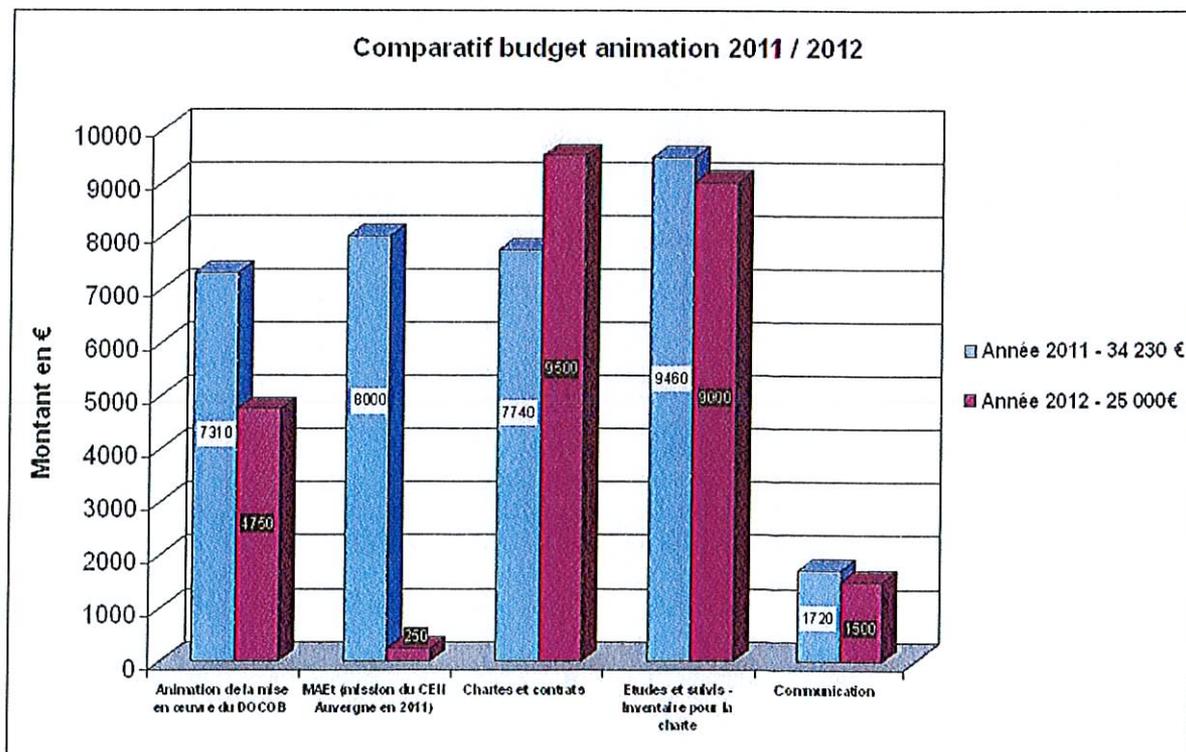
La structure animatrice présente un devis 2012 avec un budget de 35000€ pour le travail d'animation, somme correspondant à ce qui avait été alloué à la mission d'animation en 2011 en regroupant les actions réalisées par la LPO et le CEN Auvergne uniquement pour le volet MAEt.

En effet, pour assurer dans les meilleures conditions le changement de structure animatrice lié au passage en phase d'animation du DOCOB, lors de la mise en place des MAEt, une mission ponctuelle avait été réalisée par le CEN Auvergne, structure qui avait été chargée de la rédaction du DOCOB en 2010.

M. Baudry précise qu'en 2012, la somme que l'Etat consacrera à la mission d'animation de la LPO sera de 25000 €. Le budget animation alloué à la LPO sera donc globalement d'un montant équivalent à celui de 2011.

En l'absence de devis précis à hauteur de 25000€ présenté en séance, M. le Sous-Préfet, Président du Copil de la ZPS Pays des Couzes, considère que le comité de pilotage n'a pas les éléments lui permettant de faire un choix. Il souhaite donc que la structure animatrice présente aux membres du comité deux devis à hauteur des 25000€ qui leur seront alloués pour l'animation en 2012.

*Les deux devis proposés se trouvent en annexe de ce compte rendu. La différence entre les deux devis porte sur une partie du travail d'animation tenant, l'un au montage d'un contrat Natura 2000 pour l'équipement des lignes pylônes électriques, et l'autre sur le montage d'un contrat de lutte contre le campagnol terrestre permettant de financer des piégeurs*



*Le graphique ci-dessous a été élaboré après le Copil du 26 janvier 2012 à partir des éléments des devis fournis par la structure animatrice et du bilan de l'année 2011.*

En séance, M. Cordonnier fait part de son sentiment au comité et précise qu'il serait sans doute plus judicieux de travailler dès 2012 au montage d'un contrat visant à développer la lutte intégrée contre le campagnol terrestre. Il rappelle que c'est un problème récurrent et important sur le territoire de la ZPS.

M. Baudry va également dans ce sens et informe l'assemblée que doit avoir lieu prochainement une réunion présidée par le SGAR Auvergne concernant l'enjeu lutte raisonnée contre le rat taupier, l'expérimentation du piégeage et la mise à disposition des moyens de lutte alternatifs. Cette réunion regroupera l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

M. le Sous-Préfet propose d'attendre les conclusions de cette réunion pour adapter la stratégie à mettre en place sur le site mais précise que les membres du comité seront tout de même consultés concernant les deux propositions de devis qui seront transmis par la structure animatrice.

Suite à la réunion présidée par le SGAR Auvergne, la mise à disposition des moyens de lutte alternatifs sur le site de la ZPS du Pays des Couzes dans le cadre d'un contrat Natura 2000 est cohérent avec les dispositions prises au niveau départemental et régional. En particulier dans le cadre de la préparation de l'arrêté préfectoral et de l'appui en terme d'animation et de lutte qu'apporte le FEADER aux organismes de lutte (FREDON). En conséquence, les services de l'Etat sont donc favorables à la mise en place dès 2012 d'un contrat visant au développement de la lutte intégrée contre le campagnol terrestre.

L'animation en direction d'ERDF, et leur prise en compte des préconisations du docob lors de leurs interventions visant la réduction des impacts sur l'avifaune ne justifient pas forcément la mise en place d'un contrat natura 2000 dès cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Sous-Préfet d'Issoire,

Bruno ANDRE

